

Opinion de branches

« Atteinte au principe de la bonne foi »

Les associations faïtières de l'économie, mais aussi celles des branches rejettent fermement un salaire minimum applicable à l'ensemble du pays. Elles reprochent aux syndicats de démanteler les dispositions sur le salaire minimum qu'ils avaient eux-mêmes acceptées dans le cadre des conventions collectives de travail. **Par René Pfister**

Parmi les opposants à un salaire minimum prescrit par l'Etat figurent notamment GastroSuisse et hotelleriesuisse. Ces associations font valoir que la question des salaires minimums doit être réglée dans le cadre des conventions collectives de travail. De leur point de vue, les interventions de l'Etat sont à la fois déplacées et superflues. Elles ne font que réduire la marge de manœuvre des partenaires sociaux et compromettent ainsi le bon fonctionnement de leurs relations.

Entreprises menacées

Selon hotelleriesuisse, l'hôtellerie-restauration tient à maintenir une différence de salaires entre les travailleurs non qualifiés et les travailleurs bien formés. Sa convention collective tient compte de ce facteur. Elle fixe des salaires minimums actuellement compris entre 3407 francs (pour les non-qualifiés)

et 4810 francs (selon le degré de formation et de perfectionnement). Cette base permet d'honorer la plus-value découlant de formations et de perfectionnements, de fournir des emplois à des personnes peu qualifiées et de leur offrir des chances de promotion. Et cela dans une branche qui selon hotelleriesuisse occupe une majorité de travailleurs peu qualifiés et des nouveau-venus sur le marché du travail.

Il en va de même chez GastroSuisse. L'association considère qu'avec un salaire minimum de 4000 francs, de nombreuses entreprises auraient de la peine à survivre. Selon son président, Klaus Künzli, qui s'est exprimé devant les médias, les restaurants classiques et les bars sont aujourd'hui déjà à la peine. Les établissements seraient amenés à réduire leur personnel et à répercuter sur les prix leurs charges salariales plus élevées. Ce ne serait ni dans l'intérêt des employés, ni dans celui des clients.

Conventions

collectives remises en question

Les associations de branches ne comprennent pas que les mêmes syndicats qui acceptent des salaires minimaux nettement inférieurs à 4000 francs dans le cadre de conventions collectives puissent les remettre en cause. C'est aussi le point de vue de Swissmem, l'Association suisse de l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux. Dans l'industrie MEM, les partenaires sociaux se sont entendus à mi-2013, à l'issue de longues négociations, sur une convention collective fixant l'adaptation des salaires minimums sur le plan régional. Ils s'échelonnent entre 3300 et 3850 francs pour les travailleurs non qualifiés et entre 3600 et 4150 francs pour les employés qualifiés.

Une large alliance dit non

Aussi bien le Conseil fédéral que le Parlement se sont clairement prononcés contre l'initiative sur les salaires minimums. L'alliance du non regroupe l'UDC, le PLR, le PDC, le PEV, les Vert'Libéraux et le PBD. L'initiative est aussi rejetée par toutes les grandes organisations économiques, par l'Union suisse des paysans, par la Conférence des Chefs des Départements cantonaux de l'économie publique et aussi par des organisations de travailleurs telles Hotel & Gastro Union et Employés Suisse. ■

Comme l'a déclaré le président de Swissmem, Hans Hess, lors de la conférence annuelle de l'association, la détermination des syndicats à démanteler maintenant ce résultat par la voie légale enfreint non seulement les règles du partenariat social, mais porte aussi atteinte au principe de la bonne foi. Lors des négociations de la CCT, le syndicat Unia n'a jamais remis en question la nécessité de différences régionales dans les salaires minimaux de l'industrie MEM. S'il en avait été différemment, a précisé M. Hess, il y a longtemps qu'on ne parlerait plus de la semaine de 40 heures. Et c'est maintenant le même syndicat qu'on retrouve en première ligne pour réclamer un salaire minimum unique. Ce n'est pas loyal, a souligné M. Hess. Sans compter qu'un salaire minimum unique de 4000 francs entraînerait d'énormes conséquences pour les salariés peu qualifiés des régions où le niveau des salaires est bas (par exemple le Tessin ou le Jura). ■

Hans Hess, président de Swissmem

